



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/29/10

Date: 16 février 2010

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Vingt-neuvième réunion du Comité d'experts de la CEA

**Réunion du Comité d'experts de la troisième réunion
annuelle conjointe de la Conférence des ministres de
l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence
des ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique de la CEA**

*Lilongwe (Malawi)
25-28 mars 2010*

Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

Développement économique et social en Afrique

Programme 14

Table des matières

	Page
Orientation générale	ii
Sous-programme 1: Analyse macroéconomique, finance et développement économique.....	1
Sous-programme 2: Sécurité alimentaire et développement durable.....	3
Sous-programme 3: Gouvernance et administration publique.....	5
Sous-programme 4: Information, science et technologie au service du développement	7
Sous-programme 5: Commerce, coopération économique et intégration régionale.....	10
Sous-programme 6: Parité et participation des femmes au développement.....	14
Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement	16
<i>Composante 1: Activités sous-régionales en Afrique du Nord</i>	<i>16</i>
<i>Composante 2: Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest</i>	<i>19</i>
<i>Composante 3: Activités sous-régionales en Afrique centrale.....</i>	<i>22</i>
<i>Composante 4: Activités sous-régionales en Afrique de l'Est</i>	<i>25</i>
<i>Composante 5: Activités sous-régionales en Afrique australe.....</i>	<i>27</i>
Sous-programme 8: Planification et administration du développement	29
Sous-programme 9: Statistique	33
Sous-programme 10: Développement social.....	36
Textes portant autorisation du programme.....	38

Programme 14
Développement économique et social en Afrique
Orientation générale

Le programme vise globalement à aider les pays africains à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes susceptibles de déboucher sur une croissance économique durable et le développement social, l'accent étant mis en particulier sur la réduction de la pauvreté, ainsi qu'il est prévu dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de même que sur les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que dans les principaux accords internationaux.

Le mandat du programme procède de la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, aux termes de laquelle le Conseil a créé la CEA. Ce mandat a été étoffé dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX), 809 (XXXI) et 844 (XXXIX) de la CEA. D'autres mandats et recommandations ont été prescrits par l'Union africaine et dans les textes issus de conférences mondiales, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005.

La réduction de la pauvreté demeure le plus grand défi en matière de développement en Afrique. La majorité des pays africains continuent d'être aux prises avec une pauvreté extrême généralisée en dépit des progrès économiques et sociaux importants accomplis ces dernières années. La crise financière mondiale a entravé la croissance dans la région, avec des conséquences dramatiques pour les pays s'efforçant de lutter contre la pauvreté. La crise financière a également aggravé les incidences des récentes crises alimentaire et du carburant, mettant en péril la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et compromettant le développement économique et social de l'Afrique sur le long terme. Aux taux de croissance actuels, l'Afrique demeure le seul continent à n'être pas bien parti pour réaliser l'OMD consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. La situation est aggravée par les conflits récurrents, les catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et la pandémie du VIH/sida, qui continuent d'entraver la croissance économique dans de nombreux pays africains.

Afin de relever ces défis et d'autres, naissants, relatifs au développement, les pays africains doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes appropriés pour réaliser et soutenir la croissance économique aux fins de la réduction de la pauvreté et du développement équitable. Conformément à son mandat consistant à promouvoir le développement économique et social de l'Afrique, la CEA relèvera les défis en question en redoublant d'efforts pour appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités du NEPAD.

La stratégie globale du programme de la CEA continuera à s'articuler autour de deux domaines principaux: a) promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine; et b) répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux. La CEA agira dans le cadre de 10 sous-programmes aménagés de façon à éviter le chevauchement des fonctions, à promouvoir les complémentarités, à éliminer les incohérences et à accorder l'attention voulue aux secteurs devenus prioritaires. Ces sous-programmes s'articulent autour des principaux thèmes suivants: analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration

publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; et développement social.

Afin de faciliter davantage la convergence entre les questions thématiques et les priorités sectorielles et appuyer ainsi la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du NEPAD, il a été procédé minutieusement au repositionnement de la CEA (conformément aux enseignements déjà tirés) de façon à regrouper les domaines de travail connexes et à obtenir de meilleures synergies et davantage de cohérence et de complémentarité entre les différents services. C'est ainsi que l'on a accordé davantage de place à des secteurs importants comme les changements climatiques; le commerce intra-africain/international et la mondialisation; le financement du développement; et le développement social. En outre, conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), les domaines dans lesquels existent des complémentarités entre le programme du NEPAD et le Programme 14 ont été identifiés afin d'améliorer les futurs rapports sur les résultats des programmes et l'établissement de leur budget. Ainsi, ce réajustement est pleinement conforme au mandat global de la CEA concernant la promotion du développement économique et social de l'Afrique et s'accorde également avec les autres mandats pertinents mondiaux et régionaux, tels que l'Accord de Copenhague, le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et les textes issus de la Conférence des ministres de la CEA de 2009.

Les modalités d'application comprennent une combinaison comportant la création, la mise en commun et le réseautage des connaissances; le plaidoyer et la recherche de consensus; et les services consultatifs et la coopération technique. La CEA assure la prestation de ces services par le biais d'analyses économiques et sociales et l'élaboration de rapports pour suivre et évaluer les progrès accomplis par l'Afrique dans l'exécution de ses engagements mondiaux et régionaux; l'élaboration de recommandations, lignes directrices et normes pour faciliter la concertation; l'organisation du dialogue pour faciliter la recherche de consensus et l'adoption de positions régionales communes sur les grandes questions; le renforcement des capacités (assistance technique, formation/ateliers/séminaires de groupe; et projets sur le terrain) pour disséminer les bonnes pratiques. Une perspective sexospécifique continuera à être intégrée dans tous les sous-programmes, comme l'illustre le présent plan-programme.

Pour exécuter ce programme, la CEA tirera parti de ses points forts comparatifs, afin d'associer un large éventail de partenaires venant du système des Nations Unies ou qui lui sont extérieurs, dans le but de maximiser les résultats de ses activités. À cette fin, la Commission continuera de prendre part aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui agit en qualité de principal organe permettant d'assurer la cohérence des politiques et des programmes relatifs aux activités de développement des Nations Unies et d'intensifier la collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle continuera également à mettre à profit ses partenariats existants avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales, ainsi qu'avec des organisations de la société civile et du secteur privé africains. La coordination interorganisations et la collaboration entre les institutions des Nations Unies opérant en Afrique seront renforcées grâce aux réunions de consultation régionales de l'ONU, convoquées par la CEA pour appuyer les priorités du NEPAD.

La mise en œuvre du programme relève de la CEA et de ses cinq bureaux sous-régionaux, ainsi que de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). On s'attend à ce qu'à la fin de la période couverte par le plan, le programme aura contribué à renforcer les capacités des États membres, individuellement et collectivement, pour une élaboration et une mise en œuvre efficaces des politiques, afin que les pays puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés dans le domaine du développement, en mettant en particulier l'accent sur la réduction de la pauvreté.

Sous-programme 1: Analyse macroéconomique, finance et développement économique

Objectif: Promouvoir des politiques, stratégies et programmes sexospécifiques en faveur d'une croissance forte et soutenue, de la création d'emplois et de l'élimination de la pauvreté, dans le cadre de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres objectifs convenus internationalement.

Réalisations escomptées

a) Meilleure compréhension par les États membres de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de politiques macroéconomiques et sectorielles rationnelles et conformes aux priorités du NEPAD et aux OMD.

b) Renforcement de la capacité des États membres de mobiliser des ressources locales et extérieures pour le développement.

c) Amélioration des capacités régionales et nationales pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes économiques et sociaux visant à réaliser les OMD en accordant la priorité aux pays les moins avancés (PMA).

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre d'États membres qui comprennent mieux la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques macroéconomiques et sectorielles, conformes aux priorités du NEPAD et aux OMD.

Mesure des résultats:

2008-2009: 17 pays

Estimation pour 2010-2011: 23 pays

Objectif pour 2012-2013: 28 pays

b) i) Augmentation du nombre de mesures et d'initiatives prises par les pays africains pour promouvoir le financement du développement.

Mesure des résultats:

2008-2009: Non applicable

Estimation pour 2010-2011: 10 mesures et initiatives

Objectif pour 2012-2013: 15 mesures et initiatives.

c) i) Augmentation aux niveaux régional et national du nombre d'organes décideurs disposant de meilleures connaissances en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des politiques économiques et sociales.

Mesure des résultats:

2008-2009: 15 organes décideurs

Estimation pour 2010-2011: 20 organes décideurs

Objectif pour 2012-2013: 25 organes décideurs

Stratégie

14.1 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement économique et du NEPAD. Le principal défi posé aux décideurs dans les États membres consiste à accélérer la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Un élément important à cet égard est la capacité des pays africains de concevoir des stratégies et programmes nationaux et régionaux appropriés, afin de parvenir à une croissance soutenue plus forte et de créer des emplois afin de réduire plus rapidement la pauvreté. Dans cette optique, le sous-programme sera centré sur la recherche appliquée, la mise en commun des connaissances et la fourniture de services consultatifs, de même que sur la formulation de recommandations aux États membres en vue de leur permettre de relever les défis tenant à la réalisation d'une croissance économique plus forte au service du développement durable. Les questions à traiter seront notamment les suivantes: questions sociales, sectorielles et de politique macroéconomique; l'accélération de la réalisation des OMD; l'appui aux pays africains les moins avancés; et la mobilisation des ressources pour promouvoir l'investissement et l'industrie au service du développement, notamment la coopération Sud-Sud. Sur ce plan, on veillera tout particulièrement à s'attaquer aux besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral d'Afrique, conformément aux buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles et du Programme d'action d'Almaty. Le sous-programme intensifiera ses travaux concernant le Groupe de réflexion africain sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), examinera d'autres initiatives et apportera son appui à la mise en œuvre du NEPAD. Dans le cadre de l'objectif du sous-programme, la collaboration sera resserrée avec d'autres partenaires, en particulier dans la mise en œuvre des OMD, des objectifs du NEPAD, du Consensus de Monterrey et du Programme d'action de Bruxelles. La collaboration sera encore renforcée avec d'autres grandes institutions africaines, en particulier l'Union africaine et son programme NEPAD, la Banque africaine de développement, les institutions de recherche, les universités, le secteur privé, la société civile et d'autres organismes des Nations Unies. La coopération avec les communautés économiques régionales (CER) sera également intensifiée pour relever leur capacité en vue d'une meilleure coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles.

Facteurs externes

- 14.2 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et donner les résultats escomptés si:
- i) les États membres et les décideurs nationaux soutiennent les efforts de la Commission et coopèrent pleinement en vue de l'incorporation de politiques favorables à la croissance dans leurs politiques nationales;
 - ii) les partenaires de développement honorent les engagements qu'ils ont pris, par exemple en vertu du Plan d'action du G-8, du Consensus de Monterrey et de la Déclaration du Millénaire; et
 - iii) l'environnement macroéconomique et politique mondial ne se détériore pas.

Sous-programme 2: Sécurité alimentaire et développement durable

Objectif: Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes visant à réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique, y compris en luttant contre les effets des changements climatiques, conformément aux priorités de l'Union africaine (UA) et de son programme du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration des capacités et de la participation, aux niveaux national, sous-régional et régional, pour ce qui est d'élaborer et d'exécuter des politiques, des stratégies et des programmes appropriées pour réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable.	<p>a) i) Augmentation du nombre d'accords de partenariat et de programmes de coopération technique sous-régionaux et régionaux en vue d'élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes pour réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 6 accords et programmes Estimation pour 2010-2011: 8 accords et programmes Objectif pour 2012-2013: 12 accords et programmes</p>
b) Amélioration de la capacité des États membres d'intégrer les changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les programmes de développement	<p>b) i) Augmentation du nombre d'États membres bénéficiant de l'appui du sous-programme pour intégrer les changements climatiques dans les cadres et les politiques de développement.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 0 État Estimation pour 2010-2011: 4 États Objectif pour 2012-2013: 10 États</p>

Stratégie

14.3 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Pour relever les défis du développement durable en Afrique, tels que définis dans les textes issus du Sommet mondial de 2005, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le cadre stratégique de l'UA/NEPAD, la stratégie du sous-programme continuera de privilégier les stratégies et politiques visant à la transformation structurelle de l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans une perspective de coopération et d'intégration régionales, l'accent étant particulièrement mis sur les terres, les ressources en eau et les ressources forestières, les liens entre les zones urbaines et rurales, les établissements humains et les changements climatiques. La stratégie concerne également d'autres questions intersectorielles telles que la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les sexes.

14.4 La stratégie comprendra également l'analyse des politiques, le plaidoyer et la mise en réseau des connaissances, les services consultatifs et l'assistance technique. À cet égard, le sous-programme aidera aussi à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement durable, en appui à la mise en œuvre des résultats pertinents du Sommet mondial pour le développement durable. Il s'attachera à renforcer la collaboration avec les

organisations africaines régionales et sous-régionales, en particulier la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales. Les partenariats avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Forum des Nations Unies sur les forêts, et les secrétariats de divers accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations concernées de la société civile seront poursuivis afin de tirer le meilleur parti possible des synergies pour l'exécution et la diffusion du programme.

Facteurs externes

14.5 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que:

- i) les États membres et les autres partenaires clefs restent attachés aux principes fondamentaux et priorités du programme du NEPAD et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;
- ii) les États membres et les communautés économiques régionales collaborent efficacement dans le cadre de leur partenariat avec la Commission pour appuyer les efforts de celle-ci en vue de renforcer les capacités institutionnelles et la participation aux niveaux national, sous-régional et régional en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes destinés à réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable;
- iii) les États membres établissent un partenariat efficace avec la Commission à l'appui de ses efforts tendant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin d'intégrer les changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement.

Sous-programme 3: Gouvernance et administration publique

Objectif: Promouvoir et appuyer des pratiques permanentes de bonne gouvernance pour tous les secteurs de la société, y compris le secteur public, la société civile, et le développement du secteur privé, en appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et au NEPAD, et dans le contexte des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays africains de promouvoir des pratiques de bonne gouvernance en appui à l'Union africaine et à ses programmes, le NEPAD et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine.	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays qui appliquent des pratiques et des politiques exemplaires.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 10 Estimation pour 2010-2011: 12 Objectif pour 2012-2013: 18</p>
b) Amélioration de la capacité des institutions publiques africaines de promouvoir l'efficacité, la transparence et le sens de la responsabilité, et de fournir des services efficaces et de qualité.	<p>b) i) Augmentation du nombre d'institutions publiques africaines qui adoptent et mettent en œuvre des méthodes et instruments appropriés dans ce domaine.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 12 Estimation pour 2010-2011: 15 Objectif pour 2012-2013: 18</p>
c) Amélioration du climat de la gouvernance et démocratisation des processus qui s'y rattachent pour promouvoir la participation de la société civile et du secteur privé dans les États membres.	<p>c) i) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent des mécanismes et des cadres réglementaires visant à renforcer la participation des acteurs non étatiques.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 12 Estimation pour 2010-2011: 15 Objectif pour 2012-2013: 18</p>

Stratégie

14.6 La Division de la gouvernance et de l'administration publique est chargée de l'exécution de ce sous-programme. En dépit des progrès accomplis par nombre de pays africains dans le domaine de la bonne gouvernance, les acquis restent fragiles en raison de la persistance de la pauvreté et des conflits. Le défi consiste donc à soutenir les progrès de l'Afrique vers la bonne gouvernance en accordant une attention particulière à l'édification d'États compétents, dotés de systèmes politique et économique transparents, participatifs et responsables, en vue de consolider les fondements du développement durable. La stratégie mettra l'accent sur une meilleure gestion du secteur public, qui soit à la fois plus efficace et plus participative, le développement du secteur privé et la promotion de la participation de la société civile. À cette fin, les interventions et les programmes porteront en particulier sur les questions ci-après: les pratiques et les systèmes de la gouvernance politique, en particulier les réformes du secteur public; l'appui au renforcement des capacités par l'amélioration

des systèmes de gouvernance et le renforcement des administrations publiques, notamment en apportant une assistance accrue aux pays qui sortent d'un conflit et aux États fragiles; la promotion de mesures de lutte contre la corruption et le renforcement des institutions de la bonne gouvernance; la promotion de la participation populaire par le renforcement des capacités de la société civile et du secteur privé et le renforcement du développement du secteur privé par la promotion des possibilités d'investissement et, enfin, le renforcement des capacités d'appui au développement des PME. En tant que partenaire stratégique dans le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le sous-programme aidera davantage les États membres à mettre en œuvre le Mécanisme, notamment en créant et en maintenant des bases de données crédibles et appropriées.

14.7 La stratégie portera également sur des travaux d'analyse, des services consultatifs et des actions de formation et d'assistance technique aux États membres et aux institutions régionales. La stratégie contribuera en outre au renforcement de la gestion financière publique et du contrôle de celle-ci, le but étant d'attirer davantage d'investissements et de renforcer la croissance et le développement du secteur privé, en particulier des PME. La composante coopération technique du sous-programme couvre des projets opérationnels concernant le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance et le renforcement de la capacité de gouvernance des principales institutions publiques et organisations de la société civile. Le sous-programme consolidera aussi son partenariat avec d'autres organisations et institutions, notamment l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUD, les communautés économiques régionales, les institutions universitaires, les représentants des milieux d'affaires et les organisations de la société civile.

Facteurs externes

14.8 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que:

- i) les gouvernements soient disposés à poursuivre résolument les réformes institutionnelles, à procéder aux réorientations nécessaires et à créer les conditions favorables à une participation efficace d'autres parties concernées au processus de développement et de gouvernance;
- ii) les États membres reconnaissent combien il est nécessaire d'évaluer la gouvernance et consentent à créer des systèmes propres à améliorer la prestation des services et l'utilisation des ressources publiques;
- iii) les gouvernements acceptent volontiers de se soumettre au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et continuent de le faire.

Sous-programme 4: Information, science et technologie au service du développement

Objectif: Renforcer la capacité d'adapter et d'appliquer des politiques et programmes judicieux et intégrés en matière d'information, de science, de technologie et d'innovation, en vue de permettre à l'Afrique de s'intégrer dans l'économie du savoir.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des pays africains de formuler, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et des stratégies nationales et sectorielles fondées sur l'égalité des sexes et sans exclusive, en matière d'information, de communication, d'information géographique, de science, de technologie et d'innovation.	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, appliqué, évalué ou révisé leurs politiques et plans intégrés en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), d'information géographique et de science et de technologie.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 35 Estimation pour 2010-2011: 40 Objectif pour 2012-2013: 45</p>
b) Renforcement de la capacité des États membres de renforcer et de mettre les technologies de l'information et de la communication, l'information géographique, la science, la technologie et l'innovation au service du développement, aux niveaux national, sous-régional et régional.	<p>b) i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales, notamment de programmes pilotes et de réseaux d'échange de connaissances, visant à mettre l'innovation au service du développement.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 20 Estimation pour 2010-2011: 34 Objectif pour 2012-2013: 40</p> <p>ii) Utilisation accrue des ressources d'informations et de connaissances ainsi que des applications en ligne élaborées aux niveaux national, régional et mondial.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 15 Estimation pour 2010-2011: 20 Objectif pour 2012-2013: 28 (applications en ligne et ressources d'informations et de connaissances)</p>

Stratégie

14.9 Des investissements judicieux dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), la science, la technologie et l'innovation, et l'utilisation de ces technologies sont essentiels à la transformation socioéconomique en Afrique, notamment dans l'environnement économique actuel rendu plus concurrentiel par la mondialisation. Ce nouvel environnement concurrentiel a alimenté la croissance des productions à forte intensité de savoir, qui est consécutive au développement des échanges scientifiques et techniques et au besoin d'innovation, notamment à l'heure où les pays s'efforcent de se remettre des effets de la crise financière mondiale.

14.10 Le plaidoyer et l'établissement de consensus demeurent des facteurs essentiels dans la réalisation des objectifs du sous-programme. Des efforts continueront à être menés dans ce domaine

par le truchement du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST). Le sous-programme veillera également au suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), notamment le Plan d'action de Genève, ainsi que le déploiement et la contribution des TIC à la croissance dans les États membres.

14.11 Dans ces activités, le sous-programme continuera d'apporter un appui à l'exécution des stratégies tenant compte des inégalités entre les sexes pour créer et soutenir une économie numérique en Afrique par la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de stratégies nationales, sous-régionales et régionales dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de l'information géographique et de la science et la technologie. Les activités de recherche et développement sur certaines questions nouvelles et thèmes importants pour les États membres seront examinées et feront l'objet d'actions de plaidoyer auprès des États membres et des communautés économiques régionales. Le sous-programme renforcera son appui aux travaux collectifs de recherche dans des domaines d'importance capitale concernant l'économie du savoir en Afrique et favorisera les observatoires scientifiques et de recherche pour améliorer l'analyse concrète des politiques. Les réseaux de connaissances existants seront renforcés et de nouveaux créés, de manière à mettre en place un forum favorisant le dialogue sur les politiques à suivre et l'échange de données d'expérience nationales et de pratiques optimales sur la mise en œuvre des politiques, stratégies et applications en ligne.

14.12 Dans le cadre des activités spécifiques concernant la science et l'innovation au service du développement, un appui sera fourni aux États membres et aux communautés économiques régionales par la mise en œuvre du Cadre africain d'innovation, essentiellement à travers des ateliers et séminaires consacrés au renforcement des capacités. En outre, l'initiative « La science et l'Afrique », le Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, l'initiative « Accès au savoir scientifique en Afrique » et l'initiative « Commercialiser le fruit de la recherche scientifique en Afrique », dont la mise en œuvre incombe au Centre de l'innovation pour l'Afrique, sont autant d'instruments qui contribueront à renforcer la science, la technologie et l'innovation dans les secteurs socioéconomiques et de consolider les liens dans le développement économique.

14.13 À la suite d'autres applications disponibles sur l'Internet, le sous-programme élaborera des applications concernant les technologies géographiques et spatiales, dans le cadre de la mise en place de l'économie numérique en Afrique, et apportera sa contribution à l'amélioration des performances des divers secteurs socioéconomiques. Ainsi, le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA) élaborera des applications sur les systèmes d'information géographique (SIG) pour renforcer l'économie du savoir en Afrique au moyen d'instruments de formation, de bases de données et d'autres ressources et outils d'information, aux fins d'une utilisation pratique des innovations et technologies. Les programmes de renforcement des connaissances dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la science, de la technologie et de l'innovation, destinés aux responsables de divers horizons (parlementaires, associations de femmes, organisations de la société civile, etc.), seront poursuivis, tout comme le sera l'élaboration dans les États membres de politiques, plans et applications d'information géographique.

14.14 Le sous-programme continuera d'agir en collaboration étroite avec les bureaux sous-régionaux de la CEA, les centres régionaux d'excellence tels que le Centre régional de cartographie

des ressources pour le développement (RCMRD), le Centre régional de formation aux techniques de levés aériens (RECTAS), l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACTD) et d'autres organisations à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies comme le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe d'observation de la terre, la Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (de la Commission européenne), ainsi qu'avec d'autres parties prenantes clefs comme la société civile, le secteur privé, les organisations de femmes et de jeunes, les médias, les institutions universitaires ou de recherche et autres réseaux de connaissances. La réalisation de ces objectifs sera appréciée au regard de l'augmentation du nombre des pays aux différents niveaux du processus politique et en fonction de la réaction des États membres et des autres bénéficiaires du sous-programme.

Facteurs externes

14.15 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que:

- i) Les politiques de développement des gouvernements continuent d'être axées sur les technologies de l'information et de la communication et sur la science;
- ii) Les gouvernements accordent un rang de priorité élevée à la budgétisation des activités relatives aux TIC, à l'information géographique et à la science, la technologie et l'innovation pour le développement;
- iii) Les partenaires continuent à accorder leur appui aux différentes activités;
- iv) Les parties prenantes restent mobilisées aux niveaux national, sous-régional et mondial.

Sous-programme 5: Commerce, coopération économique et intégration régionale

Objectif: Soutenir les efforts actuels visant à établir des zones de libre-échange, des marchés communs et des unions monétaires au sein des communautés économiques régionales (CER), en vue d'accélérer l'intégration économique et physique sous-régionale et régionale, conformément à la vision et aux priorités de l'Union africaine et du NEPAD.

Résultats escomptés

Indicateurs de succès

a) Harmonisation et mise en œuvre accrues des politiques et programmes concernant le commerce et l'intégration des marchés, l'intégration physique et la libre circulation des personnes et des biens entre les communautés économiques régionales et au sein de celles-ci.

a) i) Augmentation du **nombre** des pays ayant adhéré à des zones de libre échange inter-CER et appliqué pleinement les protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et à l'intégration physique.

Mesure des résultats:

Estimation pour 2008-2009: 6

Estimation pour 2010-2011: 10

Objectif pour 2012-2013: 18

ii) Augmentation (en moyenne) de l'harmonisation/application des politiques et programmes connexes par les États membres, mesurée sur une échelle graduée de 1 à 10 (1 = harmonisation/application minimale et 10 = harmonisation/application intégrale).

Mesure des résultats:

Estimation pour 2010: 5

Estimation pour 2011: 6

Objectif pour 2012-2013: 7

b) Capacité accrue d'harmoniser et de faire converger les politiques et programmes relatifs à l'intégration monétaire et financière dans toutes les CER.

b) i) Augmentation du nombre des CER ayant réalisé l'intégration monétaire et financière, soit en adoptant une monnaie unique ou en appliquant la convertibilité partielle des monnaies.

Mesure des résultats:

Estimation pour 2008-2009: 2

Estimation pour 2010-2011: 3

Objectif pour 2012-2013: 4

ii) Augmentation de la **capacité** (moyenne) d'harmoniser et de faire converger les politiques et programmes connexes, mesurée sur une échelle graduée de 1 à 10 (1 = harmonisation/convergence **minimale** et 10 = **harmonisation/convergence intégrale**).

Mesure des résultats:

2008-2009 (estimation): 5

Estimation pour 2010-2011: 6

Objectif pour 2012-2013: 7

- c) Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer les politiques commerciales dans les stratégies de développement nationales et régionales, afin de participer efficacement au commerce et aux négociations commerciales aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.
- c) i) Augmentation du nombre des pays africains ayant internalisé les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux.
- Mesure des résultats:*
 Estimation pour 2008-2009: 5
 Estimation pour 2010-2011: 10
 Objectif pour 2012-2013: 15
- ii) Augmentation des positions de négociation et des propositions des pays africains dans les négociations commerciales multilatérales, bilatérales et régionales.
- Mesure des résultats:*
 Estimation pour 2008-2009: 5
 Estimation pour 2010-2011: 15
 Objectif pour 2012-2013: 20
- iii) Accroissement de la **capacité** (moyenne) des États membres d'intégrer les politiques commerciales dans les stratégies de développement nationales et régionales, afin de participer efficacement au commerce et aux négociations commerciales, capacité mesurée sur une échelle graduée de 1 à 10 (1 = harmonisation/convergence **minimale** et 10 = **harmonisation/application intégrale**).
- Mesure des résultats:*
 Estimation pour 2008-2009: 5
 Estimation pour 2010-2011: 6
 Objectif pour 2012-2013: 7 - note (moyenne) établie à partir des informations reçues des États membres.
-

Stratégie

14.16 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de l'intégration régionale, de l'infrastructure et du commerce. Piliers de l'intégration du continent, les CER progressent dans la mise en œuvre du programme d'intégration au sein de leurs sous-régions respectives et sont actuellement résolues à promouvoir les zones de libre échange entre elles pour élargir leur marché et leur espace économique et pour accélérer le progrès vers l'intégration monétaire et financière, conditions préalables à la consolidation de leurs marchés intérieurs et à la réalisation de leur marché commun. À cet égard, des CER comme le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) ont décidé de former une zone commune de libre échange, tout en s'efforçant de réaliser leur union monétaire avant 2018. Dans le même esprit, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui présentent de grands

chevauchements dans leur composition, sont désireuses d'atteindre le même objectif de création d'une zone unique de libre échange. Pour élargir l'espace commercial et économique des biens et services en resserrant plus que jamais auparavant les liens entre les CER, il est tout aussi impératif d'assurer la libre circulation des personnes et des biens ainsi que l'intégration monétaire et financière au sein de ces communautés et entre celles-ci. Il faudrait par conséquent renforcer la capacité des pays africains de concevoir des stratégies et programmes commerciaux nationaux et régionaux qui leur permettent de tirer parti de la mondialisation. Des avancées dans la réalisation de ces conditions minimales mais importantes de l'intégration permettraient de créer la dynamique nécessaire vers la consolidation des marchés intérieurs au sein des différentes CER africaines et entre elles et, partant, d'accélérer les progrès vers la création d'un marché commun africain, suivant la dynamique actuelle à l'œuvre au sein de la Commission de l'Union africaine, qui consiste à accélérer l'intégration de l'Afrique au moyen d'un programme minimum commun aux CER. Pour atteindre ces objectifs, il faut développer davantage les infrastructures et les services connexes dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

14.17 Le sous-programme sera axé sur les domaines suivants: promotion du commerce intra-africain, coopération monétaire et financière au sein des CER et entre elles, et renforcement de la coopération et de l'intégration régionales. Il appuiera les efforts que l'UA et les CER déploient actuellement pour consolider les zones de libre-échange et les unions douanières en vue de réaliser la Communauté économique africaine. Il faudrait renforcer la capacité des pays africains de concevoir des stratégies et programmes commerciaux, nationaux et régionaux, qui leur permettent de tirer parti de la mondialisation. Le sous-programme se concentrera donc aussi sur des questions comme les politiques sectorielles et commerciales, notamment l'ajustement des coûts des réformes commerciales, en particulier ceux résultant des accords commerciaux bilatéraux (tels que les Accords de partenariat économique), régionaux et internationaux (comme le Cycle de Doha); la levée des contraintes de l'offre et la mise en œuvre de l'initiative Aide pour le commerce; les politiques et mécanismes permettant de tirer bénéfice de la coopération Sud-Sud en matière de commerce. L'égalité entre les sexes demeurera un souci constant dans l'exécution de toutes ces activités. En outre, le sous-programme fera fond sur son étroite collaboration avec d'autres acteurs dans l'exécution des tâches prescrites par l'ONU (dans la Déclaration du Millénaire, le Programme d'action de Bruxelles et le Consensus de Monterrey). Le sous-programme accroîtra aussi sa participation aux cadres de coopération Sud-Sud et continuera de prêter son appui technique, analytique et consultatif aux CER, en utilisant divers canaux, dont les programmes pluriannuels d'aide, pour parvenir aux résultats escomptés. Il s'engagera dans des activités de développement des infrastructures et de mise en valeur des ressources naturelles en insistant sur le transport, l'énergie et l'exploitation minière et en tenant compte, d'une part, des besoins spéciaux des pays sans littoral, conformément au Programme d'action d'Almaty et, d'autre part, des impératifs de sûreté et de sécurité. En outre, le sous-programme renforcera sa collaboration avec d'autres partenaires et parties prenantes afin de mobiliser les ressources nécessaires pour financer le développement des infrastructures et d'autres biens publics régionaux. La collaboration avec les autres divisions et les bureaux sous-régionaux de la CEA sera renforcée et axée sur des activités de soutien à l'approfondissement de l'intégration régionale au sein des CER, afin d'accélérer le processus d'établissement du Marché commun du continent africain pour les biens et services.

Facteurs externes

14.18 La capacité du sous-programme d'atteindre ses objectifs et de parvenir aux résultats escomptés pourrait dépendre d'un certain nombre de facteurs externes. Au nombre de ces facteurs figurent:

- i) La détermination des CER et des États membres à appliquer les recommandations contenues dans les études analytiques et les publications du sous-programme;
- ii) Les contraintes spéciales et imprévues que des tâches non programmées pourraient faire peser sur les ressources du sous-programme;
- iii) Le degré de soutien des États membres et des responsables politiques nationaux aux efforts de la Commission concernant l'intégration de leurs politiques commerciales dans les cadres politiques nationaux et régionaux;
- iv) La volonté politique des membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de mener à terme le Programme de Doha pour le développement dans un esprit favorable au développement;
- v) La mise en œuvre intégrale de l'initiative Aide pour le commerce;
- vi) L'aptitude des Accords de partenariat économique liant les pays africains et l'Union européenne à tenir leur promesse de favoriser le développement et l'élargissement des marchés régionaux.

Sous-programme 6: Parité et participation des femmes au développement

14.19 Le sous-programme 6 est mis en œuvre sous la responsabilité du Centre africain pour le genre et le développement social, dont l'ambition est de faire en sorte qu'en Afrique, toute personne, quels que soient son sexe, sa race, son appartenance ethnique, son âge, son handicap, son lieu de résidence ou sa religion, puisse vivre dignement et librement dans des conditions d'égalité tout en jouissant d'une haute qualité de vie, et que les droits de l'homme soient respectés et pleinement protégés par la loi sur le continent.

Objectif: Promouvoir l'égalité entre les sexes et améliorer la situation des femmes en accélérant la mise en œuvre des engagements pris lors de la CIPD + 15, de la Conférence Beijing + 15 et du Sommet du Millénaire et dans le cadre du NEPAD.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités des États membres à intégrer la dimension genre et des considérations sociales dans les processus et politiques de développement.

a) i) Nombre d'institutions nationales et d'organismes intergouvernementaux appliquant des politiques appropriées et qui intègrent la dimension genre et des considérations sociales dans les processus de développement.

Mesure des résultats:

Référence 2008-2009: 0

Estimation pour 2010-2011: 5

Objectif pour 2012-2013: 10

ii) Nombre d'États membres en mesure d'adopter/d'appliquer des plans de développement appropriés tenant compte des questions de population et de genre, comme convenu dans les documents finals des conférences CIPD + 15 et Beijing + 15.

Mesure des résultats:

Référence 2008-2009: 0

Estimation pour 2010-2011: 3

Objectif pour 2012-2013: 6

b) Renforcement des capacités des États membres et des organismes intergouvernementaux à intégrer la dimension genre et les questions concernant les droits de l'homme dans les politiques et les programmes.

b) i) Nombre d'institutions nationales et d'organismes intergouvernementaux utilisant les connaissances obtenues grâce à l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, aux modèles économiques intégrant la dimension genre, à l'Observatoire africain des droits de la femme et à d'autres moyens appropriés.

Mesure des résultats:

Référence 2008-2009: 0

Estimation pour 2010-2011: 10

Objectif pour 2012-2013: 20

Stratégie

14.20 Au plan interne, la stratégie permettra de renforcer la synergie et les liens entre deux sous-programmes, Parité et participation des femmes au développement et Développement social, et d'établir davantage de liens avec les autres divisions et les bureaux sous-régionaux de la CEA afin de garantir l'unité d'action de la Commission en matière de planification, de mobilisation des ressources et d'exécution des programmes. Le Centre continuera de renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER), la Banque africaine de développement (BAD), les partenaires du système des Nations Unies (dans le cadre du Mécanisme de consultation régional et de l'équipe des directeurs régionaux), les donateurs, les organisations de la société civile et divers réseaux afin d'appuyer la mise en œuvre des programmes.

14.21 Au cours de la réunion qu'il a tenue les 16 et 17 novembre 2009, le Comité « Femmes et Développement » a fait l'éloge du sous-programme Parité et participation des femmes au développement pour l'appui prodigué par celui-ci aux mécanismes nationaux pour l'égalité hommes-femmes en Afrique, et a encouragé la CEA à assurer la continuité des interventions déjà engagées et à les étendre. Comme suite à cette recommandation, au cours de l'exercice biennal 2012/2013, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à développer et renforcer les activités en cours, ainsi qu'à faciliter la recherche du consensus et la concertation sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en suivant une démarche fondée sur les droits de l'homme.

Facteurs externes

14.22 Les objectifs et les résultats escomptés du sous-programme seront atteints si:

- i) Les États membres et les décideurs nationaux respectent les engagements qu'ils ont pris lors de la huitième Conférence régionale sur les femmes (Beijing + 15);
- ii) Les États membres veillent à fournir en temps utile les données et les rapports nécessaires aux fins du sous-programme;
- iii) Les États membres se montrent déterminés à mettre en œuvre les cadres d'action régionaux et internationaux concernant le développement social, en particulier les protocoles et conventions de l'Union africaine et le programme du NEPAD;
- iv) Les partenaires appuient les efforts de la CEA et se montrent disposés à renforcer leur collaboration avec la CEA, les États membres et les CER;
- v) Les partenaires de développement continuent à honorer les engagements qui ont été pris.

Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement

Composante 1: Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Cette composante du sous-programme sera mise en œuvre par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, qui s'occupe des sept pays ci-après: Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie. L'Union du Maghreb arabe (UMA), qui constitue la principale CER de la sous-région, relève du domaine de compétence du Bureau sous-régional et, en collaboration avec la Division du NEPAD et de l'intégration régionale et d'autres bureaux sous-régionaux, celui-ci apporte également un appui à la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et, dans une certaine mesure, au Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). La situation géographique particulière de la sous-région, qui en fait un point de passage entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie occidentale, devrait être pris en considération lors de la mise en œuvre du programme de travail du bureau sous-régional, notamment grâce à la collaboration avec des institutions de ces deux régions.

Objectif: Aider à renforcer l'intégration de l'Afrique du Nord en accordant une importance particulière aux priorités des États de la sous-région en matière de développement socio-économique, dans le cadre général du NEPAD et des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD, des priorités sous-régionales et de la vision de l'Union africaine.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et d'exécuter des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés visant à répondre aux principales priorités de l'Afrique du Nord en matière d'intégration sous régionale.	<p>a) i) Augmentation du nombre de stratégies et de cadres d'action communs formulés et adoptés dans les domaines prioritaires.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2008-2009: 8 Estimation pour 2010-2011: 9 Objectif pour 2012-2013: 10</p> <p>ii) Augmentation de la note moyenne attribuée par les États membres, l'UMA et d'autres organisations intergouvernementales concernant leur propre capacité d'adopter/mettre en œuvre des politiques et stratégies harmonisées, sur une échelle allant de 1 à 10 (1 étant la note la plus faible et 10 la note la plus élevée).</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2008-2009: N.D. Estimation pour 2010-2011: 5 Objectif pour 2012-2013: 7</p>

- b) Renforcement de la capacité de l'UMA d'exécuter des programmes pluriannuels grâce à l'amélioration des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la BAD et le secrétariat du NEPAD.
- b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris et menés à bien conjointement avec les CER concernées et d'autres partenaires aux niveaux de la sous-région et des pays.
- Mesure des résultats:*
Référence 2008-2009: 5
Estimation pour 2010-2011: 6
Objectif pour 2012-2013: 7
- ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées conjointement avec les CER à l'appui de programmes pluriannuels.
- Mesure des résultats:*
Référence 2008-2009: 8
Estimation pour 2010-2011: 9
Objectif pour 2012-2013: 10
- c) Mise en réseau accrue des informations et des connaissances avec les principales parties prenantes aux activités de développement menées au niveau sous-régional, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, l'UMA et les organismes des Nations Unies.
- c) i) Augmentation du nombre de communautés de pratique participant à la structure de partage des connaissances établie par le BSR-AN
- Mesure des résultats:*
Référence 2008-2009: 3
Estimation pour 2010-2011: 5
Objectif pour 2012-2013: 7
- ii) Augmentation de la note moyenne attribuée par les communautés de pratique concernant leur **participation** respective aux structures sous régionales de partage des connaissances, sur une échelle allant de 1 à 10 (1 étant la note la plus faible et 10 la note la plus élevée).
- Mesure des résultats:*
Référence 2008-2009: N.A.
Estimation pour 2010-2011: 5
Objectif pour 2012-2013: 7

Stratégie

14.23 La mise en œuvre de cette composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique du Nord, situé à Rabat (Maroc). On s'efforcera de fournir un appui technique accru aux États membres et aux CER afin d'améliorer leurs capacités d'intégration régionale, particulièrement dans les domaines prioritaires pour l'Afrique du Nord. On aidera l'UMA à élaborer et à exécuter des programmes de collaboration pluriannuels pour qu'elle puisse mettre en œuvre le cadre du NEPAD et réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. Au cours de l'exercice biennal, le BSR-AN achèvera de mettre en œuvre le deuxième plan

pluriannuel (2010-2012) en collaboration avec l'UMA et lancera le troisième plan pluriannuel (2013–2015). Il tiendra régulièrement des réunions et des séances d'évaluation avec le secrétariat de l'UMA et consultera ses États membres au sujet des priorités du plan pluriannuel ainsi que de la qualité de l'exécution des programmes.

14.24 On s'attachera à mettre en place et à maintenir en activité des réseaux d'échange de connaissances et d'information pour mettre à profit et diffuser auprès des États membres et de leurs organisations les meilleures pratiques et les enseignements, en particulier par l'intermédiaire des communautés de pratique. En collaboration avec la Division des systèmes d'information et de la technologie, on continuera à fournir une assistance technique aux CER en ce qui concerne l'harmonisation du cadre juridique de l'économie et de la société du savoir. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités visant à renforcer les capacités en fournissant des services consultatifs et en organisant des ateliers de formation et des études concernant les problèmes de développement propres à l'Afrique du Nord et privilégiant les actions de plaidoyer en faveur de l'intégration. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, les universités et la société civile, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales régionales, dont le secrétariat du NEPAD et la BAD. Afin d'assurer des services de grande qualité, des questionnaires seront systématiquement utilisés dans le cadre de toutes les activités de manière à en évaluer l'utilité pour les clients.

Facteurs externes

14.25 Les facteurs externes susceptibles d'influer sur la réussite des activités du sous-programme sont, entre autres:

- i) L'instabilité politique et les conflits dans la sous-région et leur impact sur le processus d'intégration régionale, en particulier l'absence de volonté d'atteindre des objectifs communs;
- ii) Les crises internationales, notamment les crises financière et économique, et leur impact négatif sur la croissance et l'emploi;
- iii) Les changements climatiques et leurs effets sur la sous-région.

Composante 2: Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

14.26 Cette composante du sous-programme sera mise en œuvre par la CEA et son Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, lequel couvre les 15 pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Objectif: Promouvoir le renforcement de l'intégration dans la sous-région, eu égard aux besoins spécifiques de l'Afrique, aux priorités sous-régionales (la Vision 2020 de la CEDEAO) et à la vision de l'UA, dans le cadre général du NEPAD et de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres, de la CEDEAO, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de l'Union du fleuve Mano (UFM) et d'autres organisations intergouvernementales et de la société civile, d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels, intégrant notamment la recherche de l'égalité entre les sexes.

a) i) Augmentation du nombre de mesures de politique communes adoptées et mises en œuvre par les États membres, les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations non gouvernementales (ONG). Cette évolution sera reflétée dans les programmes et documents stratégiques des organisations en question.

Mesure des résultats:

Valeur de référence 2008-2009: 20

Estimation pour 2010-2011: 25

Objectif pour 2012-2013: 30

b) Renforcement du rôle des mécanismes d'exécution au niveau sous-régional, par l'amélioration du réseautage parmi les parties prenantes clefs intervenant dans l'action pour le développement, notamment les États membres, les OIG, les CER, les organisations de la société civile, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités sous-régionales.

b) i) Augmentation du nombre de plates-formes et de forums pour le réseautage et le dialogue politique en matière d'action pour le développement économique et social sous-régional, faisant intervenir les États membres, les OIG, les CER, les organisations de la société civile, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités sous-régionales.

Mesure des résultats:

Valeur de référence 2008-2009: 9

Estimation pour 2010-2011: 12

Objectif pour 2012-2013: 15

ii) Augmentation du nombre d'initiatives communes avec la CEDEAO, dans le contexte du Programme pluriannuel et de la Vision 2020.

Mesure des résultats:

Valeur de référence 2008-2009: 7

Estimation pour 2010-2011: 10

Objectif pour 2012-2013: 14

- | | |
|---|--|
| <p>c) Renforcement de la capacité des CER et des États membres d'élaborer et d'exécuter des politiques relatives à la résolution de conflit et à la reconstruction en périodes d'après conflit.</p> | <p>c) i) Augmentation du nombre de politiques afférentes formulées par les États membres et les CER dans la sous-région.</p> |
|---|--|

Mesure des résultats:

Valeur de référence 2008-2009: 5

Estimation pour 2010-2011: 8

Objectif pour 2012-2013: 20

Stratégie

14.27 La stratégie s'attachera à accorder un plus grand appui technique aux États membres et aux CER, afin d'améliorer leurs capacités en vue de l'intégration régionale, particulièrement dans les domaines prioritaires pour l'Afrique de l'Ouest. Une assistance sera fournie aux CER d'Afrique de l'Ouest pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter des programmes de collaboration conformes au cadre du NEPAD, ainsi qu'aux objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux de partage des connaissances et de l'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités, par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique de l'Ouest. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales sous-régionales, dont la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.

14.28 En particulier, le Bureau sous-régional renforcera l'exécution du Programme pluriannuel, conjointement avec la Commission de la CEDEAO, à mesure que la réforme de cette dernière avancera. Le Bureau mettra ce dispositif de collaboration à profit en tant que portail d'accès et modèle en vue d'élargir la coopération à d'autres OIG dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest.

14.29 De manière spécifique, la stratégie de mise en œuvre pivotera autour des axes suivants:

- i) Promotion du dialogue sur les politiques de développement dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest;
- ii) Mise en place et renforcement du nombre de plates-formes et de forums pour le dialogue politique au niveau sous-régional; et
- iii) Réseautage avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, en vue du partage et de la diffusion des connaissances, et élargissement du cercle desservi au niveau national.

Facteurs externes

Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et produire les réalisations escomptées si:

- i) Les États membres mettent effectivement en œuvre les mesures de politique et les mécanismes institutionnels communs convenus;
- ii) Les États membres appliquent pleinement les principes directeurs du NEPAD (notamment l'intégration régionale et la résolution des conflits) et les OMD, et les traduisent dans des programmes nationaux de développement;
- iii) Les OIG et les ONG soutiennent le NEPAD et manifestent la volonté de renforcer leurs liens de coopération réciproques, avec l'appui du Bureau régional en Afrique de l'Ouest;
- iv) Des ressources financières suffisantes sont mises à la disposition du Bureau régional en Afrique de l'Ouest, afin d'appuyer sa réponse aux demandes découlant des travaux analytiques et des services consultatifs mis en œuvre dans le cadre du Programme pluriannuel;
- v) Les partenaires de développement harmonisent leurs politiques et programmes à l'appui des efforts nationaux et sous-régionaux de développement socio-économique;
- vi) Les partenaires de l'assistance au développement harmonisent leurs politiques et programmes à l'appui des efforts de développement économique et social déployés aux niveaux national et sous-régional.

Composante 3: Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif: Promouvoir le renforcement de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale, eu égard aux besoins spécifiques de l'Afrique, aux priorités sous-régionales et à la vision de l'Union africaine, dans le cadre général du NEPAD, de la réalisation des OMD et des nouveaux défis mondiaux.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres et de leurs CER respectives, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et des autres organisations intergouvernementales d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés visant à répondre aux principales priorités de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale.	<p>a) i) Augmentation du nombre de politiques sectorielles et macroéconomiques élaborées ou publiées dans la sous-région.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: 4 Estimation pour 2010-2011: 6 Objectif pour 2012-2013: 7</p> <p>ii) Augmentation de la note moyenne attribuée par les États membres, les CER et d'autres OIG concernant leur propre capacité d'adoption ou d'exécution de politiques et stratégies harmonisées; mesuré sur une échelle de 1 à 10 (1 = capacité minimale et 10 = capacité maximum atteinte).</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: N.D. Estimation pour 2010-2011: 6 Objectif pour 2012-2013: 7</p>
b) Renforcement de la capacité des CER d'Afrique centrale et de leurs institutions spécialisées de rendre opérationnels leurs fonds communautaires d'indemnisation et de développement en vue de la mise en œuvre de projets d'intégration.	<p>b) i) Augmentation du nombre de règles harmonisées et mises en œuvre en vue d'un marché commun unique pour l'Afrique centrale.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: 6 Estimation pour 2010-2011: 8 Objectif pour 2012-2013: 10</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'institutions spécialisées et de CER sous-régionales rendant opérationnels des fonds régionaux et des projets d'intégration pertinents.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: N.D. Estimation pour 2010-2011: 6 Objectif pour 2012-2013: 7</p>

c) Renforcement de la capacité des CER et des États membres d'élaborer des politiques se rapportant au redressement dans les périodes d'après conflit.

c) i) Augmentation du nombre de politiques pertinentes élaborées par les États membres et les CER en Afrique centrale.

Mesure des résultats:

Valeur de référence 2008-2009: N.D.

Estimation pour 2010-2011: 2

Objectif pour 2012-2013: 3

Stratégie

14.30 La responsabilité de la mise en œuvre de cette composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique centrale, situé à Yaoundé (Cameroun). La stratégie aura notamment pour objectif d'accorder un plus grand appui technique aux États membres et aux CER, afin d'améliorer leurs capacités en vue de l'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique centrale. Le Bureau sous-régional en Afrique centrale veillera à ce que les questions de développement soient adéquatement traitées lors des débats intergouvernementaux et demeurera un tenant actif du processus d'intégration régionale en Afrique centrale, ainsi que du développement socioéconomique et sectoriel de la sous-région. Une assistance sera fournie aux CER et à leurs institutions spécialisées pour leur permettre de rendre opérationnels leurs fonds communautaires d'indemnisation et de développement en vue de la mise en œuvre de projets d'intégration, de l'exécution du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC) et de la création et du renforcement d'un marché commun pour l'Afrique centrale. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux d'échange de connaissances et d'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations.

14.31 La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études en matière d'orientations pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique centrale, notamment le redressement en période d'après conflit. La stratégie comportera également des consultations étroites avec les CER, particulièrement par l'élaboration du Programme pluriannuel et la mise en œuvre de mécanismes de coordination établis aux niveaux des pays et de la sous-région. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, dont la BAD, la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

Facteurs externes

14.32 Les facteurs externes susceptibles d'influer sur les activités du Bureau sous-régional en Afrique centrale sont notamment:

i) L'instabilité politique, spécialement dans les pays en situation d'après conflit;

- ii) L'affaiblissement de la gouvernance économique et politique;
- iii) La faible réactivité des institutions sous-régionales et des États membres en ce qui concerne l'exécution des programmes d'intégration sous-régionale.

Composante 4: Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

14.33 Situé à Kigali (Rwanda), le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est couvre les 13 pays suivants: Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie. Ses clients principaux incluent les CER et OIG suivantes: l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Commission de l'océan Indien (COI), la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Objectif: Promouvoir le renforcement de l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Est, eu égard aux besoins spécifiques de l'Afrique, aux priorités sous-régionales et à la vision de l'UA, dans le cadre général du NEPAD et de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres, des CER et des OIG d'élaborer et d'exécuter des politiques et stratégies macroéconomiques et sectorielles et de reconstruction en périodes d'après conflit, en vue d'assimiler les processus, les instruments et les décisions d'intégration régionale, et de les incorporer aux cadres réglementaires nationaux juridiques et politiques.

a) i) Augmentation du nombre de mesures communes adoptées et exécutées par les États membres, les CER et les OIG dans la sous-région.

Mesure des résultats

Valeur de référence 2008-2009: 4

Estimation pour 2010-2011: 5

Objectif 2012-2013: 6

ii) Augmentation de la **note moyenne** attribuée par les États membres, les CER et d'autres OIG concernant leur propre capacité d'adoption ou d'exécution de politiques et stratégies harmonisées; mesuré sur une échelle de 1 à 10 (1 = **capacité minimale** et 10 = **capacité maximum** atteinte).

Mesure des résultats:

Valeur de référence 2008-2009: N.D.

Estimation pour 2010-2011: 6

Objectif 2012-2013: 7

b) Consolidation des plates-formes pour le plaidoyer et la mutualisation des connaissances, des expériences et des pratiques, pour la mise au point d'un consensus, d'une voix et d'une position communes de l'Afrique centrale en matière d'action pour le développement et de priorités sous-régionales.

b) i) Augmentation du nombre de plates-formes et de forums pour le réseautage et le dialogue politique en matière d'action pour le développement et de priorités sous-régionales.

Mesure des résultats

Valeur de référence 2008-2009: 5

Estimation pour 2010-2011: 8

Objectif pour 2012-2013: 10

<p>c) Augmentation de la capacité des CER et d'autres OIG (CAE, Autorité intergouvernementale pour le développement, CEPGL, COI et Conférence internationale sur la région des Grands Lacs) d'étayer l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Est, par le biais de meilleurs partenariats.</p>	<p>c) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris conjointement avec les CER, les OIG et d'autres parties prenantes en vue d'approfondir l'intégration régionale aux niveaux des pays et de la sous-région.</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Valeur de référence 2008-2009: 8 projets Estimation pour 2010-2011: 12 projets Objectif pour 2012-2013: 16 projets</p>
--	--

Stratégie

14.34 La responsabilité de la mise en œuvre de ce sous-programme incombe au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est. Au titre de ses objectifs et de ses réalisations escomptées, le sous-programme englobera les activités suivantes: accompagnement et soutien des démarches associées à l'intégration et à la coopération sous-régionales; suivi de l'état d'avancement de l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Est (observatoire de l'intégration régionale); conduite d'études politiques pour affiner les processus d'intégration régionale; promotion de l'harmonisation et de la normalisation des politiques, de la législation et de la réglementation, ainsi que des procédures; et facilitation des processus commerciaux pour réduire les coûts des transactions. Par ailleurs, le sous-programme permettra la formation de capacités et la mise sur pied d'appuis institutionnels en faveur des CER et des OIG, ainsi que des États membres.

Facteurs externes

14.35 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et produire les réalisations escomptées si:

- i) Les États membres mettent effectivement en œuvre les mesures et les mécanismes institutionnels communs convenus;
- ii) Les États membres font entièrement les principes directeurs du NEPAD et les OMD, et les traduisent dans les programmes nationaux de développement;
- iii) Les partenaires de développement continuent de soutenir le NEPAD et sont prêts à renforcer leur coopération avec la CEA par le biais d'exercices communs de programmation; et
- iv) Des ressources financières suffisantes sont mises à la disposition de la Commission pour ses activités opérationnelles aux niveaux des pays et de la sous-région.

Composante 5: Activités sous-régionales en Afrique australe

Objectif: Promouvoir le renforcement de l'intégration régionale en Afrique australe, eu égard aux priorités sous-régionales et à la vision de l'UA, dans le cadre général du NEPAD, de la réalisation des OMD et des nouveaux défis mondiaux.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres, de la SADC et d'autres organisations intergouvernementales d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés visant à répondre aux principales priorités de l'intégration sous-régionale en Afrique australe et relatifs à la réalisation des OMD.	<p>a) i) Augmentation du nombre de stratégies et de cadres de politique communs élaborés et adoptés dans ces domaines.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: 7 Estimation pour 2010-2011: 10 Objectif pour 2012-2013: 12</p>
b) Renforcement de la capacité de la SADC d'exécuter des programmes pluriannuels, ainsi que de la capacité du COMESA, de la CAE et de la SADV d'exécuter le programme tripartite convenu, grâce à l'amélioration des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment d'autres OIG, les organismes des Nations Unies, la BAD, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.	<p>b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets communs lancés et menés à bien avec les CER respectives et d'autres partenaires aux niveaux des pays et de la sous-région.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: 4 Estimation pour 2010-2011: 8 Objectif pour 2012-2013: 10</p> <p>ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels la mobilisation des ressources à l'appui de programmes pluriannuels se fait conjointement avec les CER.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: 1 Estimation pour 2010-2011: 4 Objectif pour 2012-2013: 5</p>
c) Renforcement de la mutualisation de l'information et des connaissances entre les principales parties prenantes participant à des activités de développement dans la sous-région, notamment les gouvernements, la SADC, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies.	<p>c) i) Augmentation du nombre de communautés de pratique participant à la plate-forme de mutualisation des connaissances mise en place par le Bureau sous-régional en Afrique australe.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: 3 Estimation pour 2010-2011: 5 Objectif pour 2012-2013: 7</p>

Stratégie

14.36 La responsabilité de la mise en œuvre de cette composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique australe, situé à Lusaka (Zambie). La stratégie s'attachera à accorder un plus grand appui technique aux États membres et à la SADC, afin d'améliorer leurs capacités en vue de l'intégration régionale, particulièrement dans les domaines prioritaires pour l'Afrique australe. Une assistance sera fournie à la SADC pour lui permettre d'élaborer et d'exécuter des programmes de collaboration pluriannuels en vue de la mise en œuvre du cadre du NEPAD, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux de mutualisation des connaissances et de l'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique australe. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'y accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, dont la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.

Facteurs externes

14.37 Les facteurs externes susceptibles d'influer sur les activités du Bureau sous-régional en Afrique australe sont notamment:

- i) La mise en œuvre effective, par les États membres, des mesures et des mécanismes institutionnels communs convenus;
- ii) La pleine application, par les États membres, des principes directeurs du NEPAD (notamment l'intégration régionale et la résolution des conflits) et des OMD, et leur traduction dans des programmes nationaux de développement;
- iii) La poursuite du soutien des partenaires au NEPAD et la manifestation de leur volonté de renforcer leurs liens de coopération avec la CEA, par le biais de leurs exercices de programmation commune; et
- iv) La mise à la disposition de la Commission de ressources financières suffisantes pour assurer ses activités opérationnelles aux niveaux des pays et de la sous-région.

Sous-programme 8: Planification et administration du développement

14.38 Créé en 1962 aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) est responsable de l'exécution du sous-programme 8 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Objectif: Contribuer à l'amélioration de la gestion du secteur public en matière de planification et d'analyse des orientations économiques, et planification du développement (notamment du développement local) pour les gouvernements africains et autres intervenants associés du secteur du développement.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité et du partage d'expériences entre États membres de la CEA, en vue d'adopter de nouvelles méthodes et de faire face aux nouveaux problèmes en matière d'analyse et de politique macroéconomiques.	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays adoptant de nouvelles méthodes d'analyse et d'élaboration de politiques, ainsi que des mesures pertinentes, conformément aux recommandations de la CEA et de l'IDEP.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: N.D. Estimation pour 2010-2011: 5 Objectif pour 2012-2013: 10</p> <p>ii) Augmentation de la note moyenne (à partir d'observations sur l'enquête fournies par les répondants) concernant l'analyse et les recommandations contenues dans certaines publications associées au sous-programme, mesurée sur une échelle de 1 à 10 (1= très peu utile et 10= très utile).</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: N.D. Estimation pour 2010-2011: 5 Objectif pour 2012-2013: 7</p> <p>iii) Augmentation dans la région Afrique du nombre d'institutions et de services du secteur public aux niveaux national/sous-régional appliquant des politiques et méthodes de planification et d'analyse pertinentes.</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Valeur de référence 2008-2009: N.D. Estimation pour 2010-2011: 13 Objectif pour 2012-2013: 23</p>

b) Renforcement de la capacité et mutualisation des bonnes pratiques et des expériences entre États membres, en vue d'adopter des politiques et des méthodes de planification du développement (y compris au niveau local).

b) i) Augmentation du nombre de pays et de sous-régions (au sein des pays) adoptant des mesures ou des politiques, ou menant des activités dans le domaine de la planification du développement (y compris au niveau local), conformément aux recommandations de la CEA et de l'IDEP.

Mesure des résultats:

Valeur de référence 2008-2009: N.D.

Estimation pour 2010-2011: 5

Objectif pour 2012-2013: 10

ii) Augmentation de la **note moyenne** donnée par les répondants dans la région Afrique concernant leur **utilisation** de certaines publications et de certains matériels de formation pour la planification du développement (y compris au niveau local) mis en ligne sur le site Web de l'IDEP, mesurée sur une échelle de 1 à 10 (1=**utilisation minimale** et 10=**utilisation maximale**).

Mesure des résultats:

Valeur de référence 2008-2009: N.D.

Estimation pour 2010-2011: 5

Objectif pour 2012-2013: 7

Stratégie

14.39 Une stratégie plurielle est en cours d'établissement, dans le contexte du repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), qui vise à le remettre au cœur des réalités, à consolider sa position en tant qu'organisation d'excellence pour le développement des capacités, au service des gouvernements africains, à élargir sa sphère d'influence, à renforcer sa présence et sa visibilité, et à accroître son influence. Cette stratégie inclut:

a) Le renouvellement complet des stages de formation et de développement des capacités offerts par l'Institut, afin d'optimiser les programmes, de rendre l'approche pédagogique plus interactive, et de diversifier la gamme des modules disponibles pour ainsi permettre à différentes catégories de hauts fonctionnaires de suivre ces stages;

b) La mise en place d'une série de modules d'enseignements courts, portant sur des notions fondamentales. Ces modules permettront largement aux hauts fonctionnaires des services concernés au sein des gouvernements africains (et d'autres institutions pour le développement) d'acquérir des connaissances et des talents essentiels (ou de rafraîchir leur savoir) en matière de gestion économique, d'analyse politique et de planification du développement;

c) La mise en place de partenariats avec des organisations (universités locales, institutions de formation au développement, centres de recherche sur le développement) parfaitement positionnées pour travailler avec l'Institut en vue de proposer ses programmes de formation et de développement des capacités localement, au niveau des pays ou de la sous-région;

d) Le renouvellement de partenariats internationaux, tant au sein du système des Nations Unies (notamment les différentes divisions de la CEA) qu'en dehors, en vue de mener à bien les travaux de l'Institut avec des professionnels du développement des secteurs public et non gouvernemental en Afrique. Ce type de partenariat est particulièrement précieux pour recueillir des observations comparatives à l'échelle mondiale;

e) La décentralisation délibérée des activités de formation et de développement des capacités, en vue d'élargir dans des proportions significatives les occasions de participation à des stages de l'Institut, accroissant ainsi la portée du travail de celui-ci;

f) Le recrutement volontaire de participants au sein du secteur privé et du corps législatif, ainsi que d'organisations non gouvernementales et de groupements de la société civile s'occupant de développement, en reconnaissance de la montée de l'importance au fil du temps des acteurs de développement non étatiques en Afrique;

g) L'intensification des activités de formation de formateurs, afin d'augmenter la disponibilité en interne de personnes ressources susceptibles de contribuer à l'acquisition et au renouvellement de talents chez leurs collègues travaillant dans des institutions de développement stratégique;

h) La promotion des activités de recherche, de dialogue, de conseil et de diffusion s'agissant des politiques, pour compléter la mission de formation et de développement des capacités de l'Institut;

i) L'investissement nécessaire en termes de ressources pour faire de la bibliothèque de l'Institut le premier centre de ressources en matière de publications primaires et secondaires sur la planification du développement en Afrique;

j) La transformation du site Web de l'Institut en site d'apprentissage et portail de la planification pour le développement en Afrique, au-delà de la diffusion de l'information actuellement assurée;

k) La promotion au sein du continent de la mutualisation de l'apprentissage et de l'expérience du développement, au travers de l'organisation de visites d'étude conçues pour aider à résoudre des problèmes spécifiques;

l) L'offre ciblée de programmes de développement des capacités, visant de jeunes fonctionnaires et des femmes cadres faisant carrière dans la gestion économique, l'analyse politique et la planification du développement; et

m) La prestation d'un nombre croissant de stages sur mesure, conçus pour répondre aux besoins spécifiques des gouvernements et des organismes demandeurs, notamment les CER, qui représentent les fondations mêmes de l'action pour le développement en Afrique.

Facteurs externes

14.40 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés si:

- i) Les gouvernements africains et leurs cadres moyens et supérieurs spécialistes du développement continuent à patronner ses activités et à solliciter ses services, alors même que l'Institut élargit sa sphère d'influence et cherche à intégrer à ses travaux des praticiens du développement ne provenant pas de cercles étatiques;
- ii) Les gouvernements africains maintiennent le paiement de leur contribution au budget ordinaire de l'IDEP;
- iii) La subvention allouée par le Siège de l'ONU (réglée par l'intermédiaire de la CEA) est, au pire, revue à la hausse de 25% de sa valeur actuelle ou, au mieux, doublée, puisque son montant est inchangé depuis très longtemps; et
- iv) Les partenaires de développement internationaux continuent à apporter leur soutien (financier et autre) aux travaux de l'Institut.

Stratégie

14.41 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Centre africain pour la statistique. Le sous-programme s'efforcera d'accroître l'aptitude des pays africains à collecter, à compiler et à utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées, pour suivre la réalisation des OMD et soutenir l'intégration régionale, notamment l'harmonisation des méthodes de recensement, d'enquête, de comptabilité nationale et de classification économique, et les indicateurs des OMD, tout en respectant les cadres conceptuels internationaux tels que le Système de comptabilité nationale de 2008. Des données statistiques améliorées et comparables seront collectées pour alimenter les publications statistiques et la base de données statistiques africaines. En outre, le sous-programme soutiendra adéquatement les efforts des pays menant des activités statistiques, notamment les recensements et les enquêtes, en mettant un accent particulier sur l'utilisation rationnelle des données administratives telles que les statistiques sur l'état civil pour suivre les progrès vers la réalisation des OMD et établir des statistiques ventilées par sexe et tenant compte des sexes spécifiques. Le sous-programme continuera de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités en matière statistique en Afrique et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique élaborée par la Commission de l'Union africaine et entérinée par les États, qui met l'accent sur les statistiques comparables pour l'intégration régionale et l'appui à apporter aux États dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique.

14.42 La stratégie comprendra un travail méthodologique rigoureux grâce aux manuels, à la formation et aux projets sur le terrain, à la sensibilisation en s'attaquant aux questions institutionnelles et l'élaboration de stratégies nationales de développement de la statistique; la diffusion des informations, la confrontation d'expériences et des meilleures pratiques; et la fourniture d'assistance technique, notamment les services consultatifs aux États membres et à leurs institutions. Dans cette optique, un accent particulier sera mis sur l'élaboration d'un manuel sur l'harmonisation des statistiques, l'appui aux groupes de travail sur l'harmonisation des statistiques sur les prix, les statistiques de la comptabilité nationale, les échanges commerciaux et les finances publiques, l'établissement des données dans des pays pilotes, l'entretien des bases de données, la sensibilisation, la démarginalisation des femmes, le renforcement des institutions, le partage des informations et des expériences ainsi que la diffusion des meilleures pratiques. Le sous-programme assurera la coordination et la coopération avec les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine (CUA), la BAD, les organisations intergouvernementales régionales et les organismes internationaux compétents, notamment la Division de statistique des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Centre fera la promotion de l'harmonisation et de la collaboration en matière statistique par le biais des groupes de travail de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) et ses groupes de travail, notamment sur la comptabilité nationale, sur la formation statistique et sur le secteur informel. Il renforcera en outre sa collaboration avec la CEA et ses bureaux sous-régionaux, en particulier en apportant un appui technique dans l'exécution des diverses tâches au titre des sous-programmes, notamment les publications phares telles que le Rapport économique sur l'Afrique et les rapports de ses bureaux sous-régionaux.

Facteurs externes

14.43 Le Centre africain pour la statistique devrait atteindre ses objectifs en matière d'appui aux États membres et obtenir les résultats escomptés si:

- i) les États membres mettent en place les ressources supplémentaires nécessaires pour mener les opérations statistiques régulières, les recensements, les enquêtes et la collecte de données administratives;
- ii) les CER et les partenaires régionaux et internationaux conjuguent leurs efforts pour soutenir l'harmonisation des statistiques et le renforcement des capacités; et si
- iii) le Comité de coordination des activités statistiques en Afrique, qui comprend la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, jouent leurs rôles respectifs en améliorant la coordination statistique dans la région, tout en ayant à l'esprit le Cadre stratégique régional de référence et la Charte africaine de statistique.

Sous-programme 10: Développement social

14.44 La mise en œuvre du sous-programme 10 se fait sous l'égide du Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS), dont la vision est un continent où toute personne, quels que soient son sexe, sa race, son groupe ethnique, son âge, son incapacité, le lieu où elle se trouve et sa religion, jouit d'une haute qualité de vie dans la dignité, la liberté et l'égalité, et où les droits humains sont respectés et totalement protégés par la loi.

Objectif: Renforcer la capacité nationale et régionale de réduire la pauvreté, de réaliser un développement social durable, équitable et sans exclusive, conformément aux objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Réalisations escomptées

a) Capacité des États membres d'intégrer les dimensions sociales et du genre dans les processus et politiques de développement avancées.

b) Capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux d'analyser, d'élaborer des politiques et d'appuyer les interventions visant à renforcer l'intégration sociale.

Indicateurs de succès

a) i) Nombre d'institutions nationales et d'organisations intergouvernementales qui appliquent des politiques idoines et intégration des dimensions sociales et du genre dans les processus de développement.

Mesure des résultats:

2008-2009: 0

Estimation 2010-2011: 5

Objectif 2012-2013: 10

ii) Nombre d'États membres en mesure d'adopter et de mettre en œuvre des plans de développement bien conçus, qui intègrent les questions démographiques et du genre tel qu'il a été convenu dans les conclusions de la CIPD + 15 et de Beijing + 15.

Mesure des résultats:

2008-2009: 0

Estimation pour 2010-2011: 3

Objectif pour 2012-2013: 6

b) i) Nombre d'États membres en mesure de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de politiques idoines pour réaliser l'intégration sociale et ce, dans le respect des droits humains.

Mesure des résultats:

2008-2009: 0

Estimation pour 2010-2011: 10

Objectif pour 2012-2013: 20

Stratégie

14.45 Au plan intérieur, la stratégie consisterait à renforcer la synergie et les liens entre les deux sous-programmes Genre et participation des femmes au développement et Développement social, et à établir plus de liens avec les autres Divisions de la CEA et les bureaux sous-régionaux, en vertu du principe d'unité d'action de la CEA dans la planification, la mobilisation des ressources et l'exécution conjointe des programmes. Le Centre continuera de promouvoir la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les CER, la BAD et les partenaires du système des Nations Unies par le biais de mécanismes consultatifs régionaux et l'équipe des directeurs régionaux, les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile et les réseaux pour appuyer la mise en œuvre des programmes.

14.46 Le sous-programme s'emploiera à appuyer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le document d'engagement ministériel du troisième examen quinquennal de la mise en œuvre de la CIPD en Afrique (CIPD + 15, 23 octobre 2009) et les conclusions du Comité du développement social et humain (19 octobre 2009). Le sous-programme élaborera, analysera, renforcera, étoffera et assurera le suivi des politiques de développement social et humain. Cela contribuera à promouvoir le dialogue et le consensus en ce qui concerne l'intégration sociale, la réalisation des OMD sur la santé, le VIH/sida, la jeunesse, l'éducation, l'emploi, la protection sociale, le développement des ressources humaines et d'autres questions sociales connexes.

Facteurs externes

14.47 Le sous-programme atteindra les objectifs visés et obtiendra les résultats escomptés si:

- i) les États membres et leurs décideurs tiennent les engagements pris lors du troisième examen quinquennal de la mise en œuvre de la CIPD en Afrique (CIPD + 15);
- ii) les États membres prennent des mesures pour fournir en temps voulu les données et les rapports nécessaires au sous-programme;
- iii) les États membres sont résolus à mettre en œuvre les cadres politiques régionaux et internationaux sur le développement social, notamment les engagements pris pour appliquer les conventions et les protocoles de l'Union africaine, le NEPAD y compris;
- iv) les partenaires appuient les efforts déployés par la CEA et sont disposés à renforcer leur collaboration pour la soutenir, ainsi que les États membres et les communautés économiques régionales (CER);
- v) les partenaires du développement continuent de tenir leurs engagements.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions de l'Assemblée générale

- 55/2 Déclaration du Millénaire.
- 57/2 Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire.
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.
- 58/142 Participation des femmes à la vie politique (sous-programmes 3 et 6).
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement.
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement.
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau (sous-programmes 2 et 5).
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005.
- 61/7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie. (sous-programmes 4 et 7).
- 61/230 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique.
- 61/296 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.
- 62/179 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international.
- 62/203 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
- 64/159 Le droit à l'alimentation (sous-programme 2).
- 64/160 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme.
- 64/172 Le droit au développement.
- 64/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
- 64/215 Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté.
- 64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017).

- 64/218 Mise en valeur des ressources humaines.
- 64/221 Coopération Sud-Sud.
- 64/222 Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
- 64/223 Vers des partenariats mondiaux.

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités.
- 2004/246 Coopération régionale.
- 2005/44 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
- 2007/4 Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique.
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.
- E/2009/L.12 Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2009, présentée par le Président du Conseil (Mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale).
- 2009/1 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
- 2009/6 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (sous-programme 10).
- 2009/19 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (sous-programmes 5 et 9).
- 2009/20 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (sous-programme 1).
- 2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité (sous-programmes 3 et 9).
- 2009/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16.
- 2009/32 Pays africains qui sortent d'un conflit (sous-programme 5).

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 798 (XXX) Promotion de l'investissement privé en Afrique (sous-programmes 1 et 3).
- 844 (XXXIX) Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique.
- 845 (XXXIX) Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.
- 853 (XL) Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique.

862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures.

865 (XLII) La crise financière et économique mondiale.

866 (XLII) Objectifs du Millénaire pour le développement.

Sous-programme 1

Analyse macroéconomique, finance et développement économique

Résolutions de l'Assemblée générale

54/197 Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement.

59/249 Coopération pour le développement industriel.

61/207 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance.

61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté.

62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement.

62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

64/190 Système financier international et développement.

64/191 Viabilité de la dette extérieure et développement.

64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement).

64/194 Modalités du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

64/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017).

Résolutions du Conseil économique et social

2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable.

2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement.

2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous.

2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement.

2009/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 840 (XXXV) Mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
- 847 (XL) Aide pour le commerce.
- 848 (XL) Financement du développement.
- 862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures.
- 865 (XLII) La crise financière et économique mondiale.

Sous-programme 2
Sécurité alimentaire et développement durable*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
- 54/214 La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale.
- 57/271 Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après.
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006.
- 62/8 Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques.
- 64/72 Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et à des instruments connexes.
- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures.
- 64/159 Le droit à l'alimentation.
- 64/197 Les technologies agricoles au service du développement.
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015).
- 64/199 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
- 64/200 Stratégie internationale de prévention des catastrophes.
- 64/201 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020).
- 64/202 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
- 64/203 Convention sur la diversité biologique.
- 64/205 Développement durable dans les régions montagneuses.

- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
- 64/224 Développement agricole et sécurité alimentaire.
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable.

Résolutions du Conseil économique et social

- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable.
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 800 (XXX) Stratégie et plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique.
- 801 (XXX) Sécurité et autosuffisance alimentaire en Afrique.
- 852 (XL) Changements climatiques et développement en Afrique.

Sous-programme 3
Gouvernance et administration publique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable.
- 54/128 Action contre la corruption.
- 54/204 Les entreprises et le développement.
- 60/34 Administration publique et développement.
- 62/7 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.
- 64/82 Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme.
- 64/116 L'état de droit aux niveaux national et international.
- 64/148 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- 64/152 Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- 64/153 Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- 64/155 Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation.

- 64/161 Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.
- 64/173 Promotion d'une répartition géographique équitable dans la composition des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.
- 64/174 Droits de l'homme et diversité culturelle.
- 64/237 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/3 Administration des affaires publiques et développement.
- 2009/23 Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
- 2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité.
- 2009/33 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

Sous-programme 4

Information, science et technologie au service du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 50/102 Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique.
- 57/4 Coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement.
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information.
- 61/266 Multilinguisme.
- 62/217 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
- 64/187 Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
- 64/211 Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles.
- 64/212 Science et technique au service du développement.

Résolutions du Conseil économique et social

- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.
- 2009/7 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 758 (XXVIII) Rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable.
- 766 (XXVIII) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration régionales en Afrique.

- 789 (XXIX) Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable en Afrique.
- 795 (XXX) Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique.
- 812 (XXXI) Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI).
- 817 (XXXI) Conférence régionale africaine sur la science et la technologie.

Sous-programme 5

Commerce, coopération économique et intégration régionale

Résolutions de l'Assemblée générale

- 50/126 Eau potable et assainissement.
- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral.
- 58/201 Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit.
- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », (2005-2015).
- 60/5 Amélioration de la sécurité routière mondiale.
- 61/192 Année internationale de l'assainissement (2008).
- 64/188 Commerce international et développement.
- 64/192 Produits de base.
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance.

Résolutions du Conseil économique et social

- 2009/11 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique.
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique.
- 822 (XXXI) Mise en œuvre du traité instituant la Communauté économique africaine: renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales.

Sous-programme 6

Parité et participation des femmes au développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ».
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement.
- 60/229 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.
- 62/136 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural.
- 64/137 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes.
- 64/138 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- 64/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes.
- 64/140 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural.
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
- 64/145 Les petites filles.
- 64/217 Participation des femmes au développement.

Résolutions du Conseil économique et social

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing.
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin.
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.
- 2009/12 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.
- 2009/13 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 802 (XXX) Plate-forme d'action africaine : position commune africaine pour la promotion de la femme.

824 (XXXI) Suivi des conférences de Dakar et de Beijing: mise en œuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales pour le développement

Composante 1: Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Composante 2: Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Composante 3: Activités sous-régionales en Afrique centrale

Composante 4: Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Composante 5: Activités sous-régionales en Afrique australe

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral.
- 61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.
- 61/212 Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique.
- 64/202 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
- 64/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.

Résolutions du Conseil économique et social

- 2006/14 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 828 (XXXII) Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets: renforcement de la présence de la Commission économique pour l'Afrique dans les sous-régions.
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales: Relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée à la 1ère réunion du Comité ministériel de suivi).

Sous-programme 8

Planification et administration du développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique.
- 839 (XXXV) Institut africain de développement économique et de planification.
- 846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification.
- 851 (XL) Institut africain de développement économique et de planification.
- 864 (XLII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification.

Sous-programme 9

Statistique

Résolutions du Conseil économique et social

- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU.
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010.
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique.

Sous-programme 10

Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- 47/5 Proclamation sur le vieillissement.
- 49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- 50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.
- 50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde.
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
- 62/156 Protection des migrants.
- 62/170 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif.
- 62/180 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social.
- 64/79 2001-2010: Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
- 64/129 Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique.
- 64/130 Politiques et programmes mobilisant les jeunes.
- 64/131 Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées.
- 64/132 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà.
- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse: dialogue et compréhension mutuelle.
- 64/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
- 64/136 Rôle des coopératives dans le développement social.
- 62/141 Droits de l'enfant.
- 64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Résolutions du Conseil économique et social

- 1997/2 Migrations internationales et développement.
- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté.
- 2003/13 Coopération nationale et internationale au service du développement: réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010.
- 2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Résolution de la Commission de la population et du développement

- 2007/1 Le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 748 (XXVIII) Population, famille et développement durable.
- 832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique.